

Petit guide du candidat à la PEDR en informatique

Luc Bougé, Michel Riveill

Contact : Specif, <http://www.specif.org/>

Email : Michel.Riveill@essi.fr

23/02/2004, version 1.23

Avertissement : *Les auteurs de ce document ont participé aux dernières sessions du jury d'attribution des PEDR en informatique, et ce texte est le résultat de leur expérience personnelle, diffusé dans le cadre de l'association Specif. Ce document ne peut en aucun cas être considéré comme un document officiel émanant de la MSTP. Ce document est destiné à évoluer au fil des sessions. Tous les commentaires, remarques et autres suggestions (constructives !) sont les bienvenus : les adresser à Michel Riveill qui les centralisera.*

1 Cadrage général

La prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) est attribuée aux enseignants-chercheurs. Elle a été instituée par le décret 90-51 du 12 janvier 1990 (voir le texte consolidé¹ sur le serveur de la *Guilde des doctorants*²). La prime peut être attribuée aux enseignants-chercheurs titulaires, aux personnels assimilés et aux enseignants associés à *temps plein* exerçant leurs fonctions dans des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur. La prime d'encadrement doctoral et de recherche est accordée aux personnels accomplissant l'intégralité de leurs obligations statutaires de service.

Vous pouvez trouver des informations complémentaires sur le site Web du ministère (<http://dr.education.fr/Pedr>) et sur celui de Specif (<http://www.specif.org/MEN/pedr.html>)

Elle est attribuée annuellement pour 4 ans. Le montant est fixé par décret. Pour 2002–2003 : environ 3300 Euros/an pour les maîtres de conférences (MC), 4800 Euros/an pour les professeurs de 2^e classe (PR2), et 6300 Euros/an pour les professeurs de 1^{re} classe (PR1) ou les professeurs de classe exceptionnelles (PRex). Voir les textes complets sur le serveur de la Guilde.

La campagne de candidature a lieu à la fin de l'hiver. Les dossiers sont transmis par les établissements, après appréciation des responsables de recherche (directeur de laboratoire, habituellement) et d'enseignement (responsable d'UFR, par exemple).

Les dossiers sont examinés par la Direction Scientifique, Pédagogique et Technique (DSPT) 9, qui recouvre l'ensemble des disciplines relevant des STIC, soit les sections 27,

¹<http://garp.univ-bpclermont.fr/guilde/Textes/PEDR/>

²<http://garp.univ-bpclermont.fr/guilde>

61 et 63 du CNU. Le jury est constitué d'une vingtaine d'experts issus de l'ensemble du territoire.

On trouvera sur le serveur Specif³ le compte-rendu de la campagne 2003 de la DSPT 9. À titre indicatif, il y avait environ 850 dossiers en tout pour la DSPT 9, dont environ 350 pour l'informatique. Sur les 850 dossiers, il y avait environ 300 dossiers de renouvellement, 220 dossiers de nouveaux candidats, et 180 dossiers d'anciens candidats n'étant pas actuellement titulaires de la prime (soit environ 20%).

Le taux de satisfaction a été en 2003 globalement environ de 50% : 40% pour les maîtres de conférences (MC), et 70% pour les professeurs (PR). Il faut noter que le nombre de primes attribuées est largement dépendant de la pression des candidatures, c'est-à-dire du nombre de dossiers soumis. En ce qui concerne la DSPT 9, les 850 dossiers représentent moins de 15% du corps des enseignants-chercheurs des sections considérées. La prime étant attribuée pour 4 ans, on peut donc estimer que moins de 60% des enseignants-chercheurs déposent un dossier. Cette estimation est significativement surévaluée, car elle ne tient pas compte des candidatures non satisfaites répétées (20% des demandes cette année, voir plus haut).

Au moment de remplir un dossier de PEDR, il faut garder en mémoire que le volume des PEDR attribuées est contingenté budgétairement : l'attribution des primes relève donc essentiellement d'une logique de concours. Paradoxalement, le fait pour les candidats de recevoir un refus est souvent vécu dans une logique d'examen. Les dossiers ne satisfaisant manifestement pas les critères d'attribution sont en fait très peu nombreux, autour de 10% des dossiers reçus.

Comment sont ventilées les primes entre les disciplines? Proportionnellement au nombre de dossiers déposés. Cette proportion est de l'ordre du quart en mathématiques et informatique (sections 25, 26 et 27), elle est bien inférieure en Sciences humaines et sociales, mais de l'ordre du tiers en Physique et Sciences de l'ingénieur, Chimie, Sciences de la Terre et de l'Univers.

On trouvera sur le serveur Specif mentionné ci-dessus une analyse critique détaillée de la série de campagnes 1999–2003 en mathématiques (sections 25 et 26).

2 Le plus important : la rédaction du dossier

Le nombre des dossiers, le taux de compétition et l'importance des sommes mises en jeu (de l'ordre d'un mois de salaire par an, typiquement) doivent attirer votre attention sur l'importance cruciale de la *rédaction* du dossier. Lors de la campagne 2003, on a en effet pu constater qu'un nombre significatif de dossiers étaient mal préparés, sans doute trop rapidement rédigés, sans prendre en considération les particularités de l'évaluation.

Les experts sont choisis pour couvrir les différents thèmes d'une section CNU et les différentes zones géographiques du territoire. Chaque expert reçoit l'ensemble des dossiers d'une zone géographique, typiquement une ville ou une région (pas la sienne, bien sûr!), tous thèmes confondus. Lors de la réunion de classement, il présente l'ensemble de ses rapports. Une évaluation thématique est ensuite faite collectivement en séance plénière.

³<http://www.specif.org/MEN/PEDR.html>

Un dossier est donc évalué successivement selon deux logiques : d'abord *géographique*, puis *thématique*. Concrètement, il n'est cependant pas possible d'entrer dans les détails fins des thématiques scientifiques de chaque candidat. L'expérience montre que la première évaluation joue finalement un rôle prépondérant dans la décision finale. Il est important pour vous de prendre conscience des conséquences concrètes de cette procédure.

- L'expert n'est en aucun cas issu de cette zone géographique. Il ne connaît donc pas en détail le contexte local, les interactions complexes entre les laboratoires, les établissements, etc. Vous ne pouvez donc faire aucune hypothèse sur ce point dans votre dossier : tout ce qui n'est pas *explicitement* mentionné ne peut être pris en compte par l'expert. Cela exige donc de votre part un effort significatif de réflexion stratégique sur les *bonnes* informations à fournir dans son dossier. Ceci ne peut s'improviser au dernier moment !
- L'expert examine l'ensemble des dossiers d'un laboratoire. Il peut donc opérer de nombreux recoupements entre les dossiers, en particulier sur les détails concernant les taux d'encadrement de thèse, les listes de publications, les responsabilités de contrats, etc. Toute incohérence entre les dossiers d'un même laboratoire ne peut que rendre l'expert... extrêmement méfiant. Il est donc important que les candidats en interaction proche se coordonnent, en particulier au sein d'une même équipe ou dans le cadre de thèses co-encadrées.
- L'expert chargé des dossiers n'est très probablement pas un expert de votre thématique scientifique. En effet il examine tous les dossiers d'une discipline donnée d'un même établissement.
- L'expert chargé de l'ensemble des dossiers d'un site dispose de l'ensemble des recommandations des responsables de recherche et d'enseignement. Dans certains cas, ces recommandations sont uniformes (par exemple, *très favorable*) sans aucun commentaire. Leur effet est alors nul. Par contre, des recommandations graduées entre les différents candidats peuvent avoir un effet significatif sur les conclusions du rapporteur. Il est donc important que vous sollicitiez vos responsables suffisamment tôt pour que ceux-ci aient le temps matériel d'affiner leurs recommandations.
- Enfin, il est clair que, vu le nombre de dossiers à traiter, la clarté de la présentation et le soin de la rédaction (orthographe, mise en page, etc.) ont un impact significatif sur l'évaluation. Il est donc tout à fait contre-productif de transmettre des dossiers mal présentés, parsemés de fautes d'orthographe, illisibles, etc. De même, il est tout à fait contre-productif de présenter un dossier construit sans tenir compte des règles explicitement rappelées dans le modèle (voir ci-dessous). Nous ne vous encouragerons jamais assez à planifier votre procédure de candidature pour avoir le temps matériel de soigner l'organisation et la présentation de votre dossier comme il le mérite.

Vous trouverez en annexe A une *feuille à questions* (FAQ) sur divers points souvent mentionnés dans les discussions entre candidats.

3 Le dossier de candidature

Le Ministère transmet des directives très strictes concernant le dossier de candidature. Celui-ci est constitué de trois parties :

La liste des encadrements doctoraux effectués en DEA (uniquement pour les MC) et doctorat sur la période de référence ;

La liste des meilleures publications dans la période de référence, sur *au plus une page*, format imposé ;

Un texte libre sur *au plus 5 pages*, développant les points forts de l'activité de recherche et d'encadrement doctoral sur la période de référence.

Rappelez-vous que la période d'évaluation porte sur les 4 années *civiles* précédentes : pour la campagne 2003, du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2002. Les experts reçoivent des instructions très strictes pour ne considérer que les faits datés de cette période. Il est donc inutile (et évidemment contre-productif) de rappeler toute sa carrière !

3.1 Bilan des encadrements

Il s'agit ici de la liste des *encadrements de recherche* (stages de DEA et thèses de doctorat essentiellement) effectués. Le format est imposé. Il est bien sûr recommandé d'écrire *très lisiblement* (ou de taper à la machine, etc.)

Il est recommandé de séparer de manière claire les catégories, car cela facilitera le travail de l'expert :

- encadrement de thèse avec 1^{re} inscription durant la période de référence
- encadrement de thèse soutenue durant la période de référence ;
- encadrement de stage de DEA (uniquement pour les MC).

Ne sont considérés que les encadrements *administrativement* datés de la période de référence. Voici par exemple les bornes pour la campagne 2003.

Pour les thèses commencées, il s'agit des thèses *commencées* à la rentrée 1999, 2000, 2001 ou 2002.

Pour les thèses soutenues, il s'agit des thèses dont la date de soutenance est entre le 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2002.

Pour les stages de DEA, il s'agit des stages effectués au printemps 1999, 2000, 2001 ou 2002.

Sauf exception particulière, les stages de fin d'étude d'ingénieur ou les stages de 2^e cycle ne sont pas considérés comme des encadrements de recherche.

Il faut noter que l'inscription en HDR ne comporte pas de notion d'encadrant au sens administratif du terme. Ce point n'est donc pas considéré dans l'évaluation des encadrements.

Beaucoup de thèses sont co-encadrées. Il est donc demandé de fournir les pourcentages d'encadrement. Un encadrement est pris en compte en proportion de ce pourcentage : une thèse encadrée à 50% compte 0,50. *Les pourcentages trop faibles (par exemple, moins de 30%) sont considérés comme non significatifs et ne sont pas décomptés.*

Un stage de DEA est compté forfaitairement pour 0,25. Les stages de DEA sont considérés comme significatifs seulement pour les MC. Ils ne sont pas décomptés pour les PR.

Pour chaque thèse soutenue, il est demandé de préciser le devenir du docteur. Ce point est intéressant pour l'évaluation de l'expert, et vous avez donc tout intérêt à y prendre soin.

3.2 Liste des meilleures publications

Le format est ici imposé : une page unique, avec 4 ou 5 entrées. Il est bien sûr recommandé d'écrire *très* lisiblement (ou de taper à la machine, etc.)

Souvenez-vous que l'expert n'est pas nécessairement du même domaine scientifique que vous. Il faut donc *explicitement* tous les acronymes de conférences. Il est aussi utile de privilégier les journaux plus largement connus par rapport aux conférences spécialisées.

Les publications co-signées avec peu d'auteurs, voire en seul auteur, sont particulièrement appréciées des experts mais attention à ne pas vouloir faire cavalier seul ce qui détruirait la vie de votre équipe ou de votre laboratoire. Chaque publication doit mentionner nominativement tous les auteurs (éviter les "et al.").

Il peut être utile d'indiquer le taux de sélection des conférences : 50%, 30%, moins de 20%, etc. Il est aussi utile de préciser si la soumission a été acceptée en *Full Paper*, voire *Distinguished Paper*, ou simplement en *Research Note* ou *Poster*. Dans le doute, l'expert ne pourrait que retenir l'hypothèse la moins favorable...

Les publications issues de sélection dans les conférences (*Best Papers*, *Selected Papers*, etc.) sont particulièrement valorisées. Précisez bien le taux de sélection.

Bref, pensez à bien donner tous les détails mettant en valeur votre travail : vous ne pouvez pas supposer que l'expert connaît votre domaine de recherche aussi bien que vous !

3.3 Complément de dossier

Vous êtes invité ensuite à décrire vos activités de recherche et d'encadrement doctoral sur 5 pages maximum, en format libre. Notez que la contrainte de 5 pages est explicite et uniforme sur l'ensemble des dossiers de candidatures : un dossier qui dévierait significativement de cette contrainte ne pourrait donc être que pénalisé, par simple équité vis-à-vis des autres candidats !

Il est inutile de retracer l'ensemble de votre carrière. Seules les 4 années précédentes sont significatives pour l'évaluation. Il est de même inutile d'expliquer les détails techniques de votre contribution scientifique, puisque l'expert n'est probablement pas de votre domaine !

La plupart des dossiers ne contiennent pas de lettres de recommandation, et cela ne semble en effet pas nécessaire : la recommandation chaleureuse, enthousiaste et personnalisée de votre directeur de laboratoire suffit amplement. Les avis laconique du genre "très favorable" ne servent pas beaucoup. (Si des lettres sont présentes, elles comptent dans les 5 pages.)

Un plan type est proposé en annexe B.

A Annexe : FAQ PEDR

Question *Je ne suis pas HDR, est-ce que je peux candidater ?*

Réponse Oui, bien sûr ! La plupart des MC candidats ne sont pas HDR. Pour la campagne 2003, il y avait 65% de candidats MC, dont 52% ont été classés au-dessus de la barre des 50%. Voir les données complètes sur le serveur Specif⁴.

Question *Les jeunes chercheurs n'ont aucune chance...*

Réponse Le critère d'âge n'entre pas en compte au premier niveau de la sélection. Un jeune chercheur avec un dossier d'encadrement doctoral et de recherche d'excellent niveau sera sélectionné sans hésitation par le jury.

Beaucoup de jeunes chercheurs ont accumulé durant leur thèse de doctorat un bon dossier de publication. Cependant, leur meilleures publications, en journaux particulièrement, sont souvent *acceptées en cours de parution* au 31 décembre de l'année précédente, et ne peuvent être prise en compte. De plus, et c'est tout à fait normal, ils n'ont pas fait d'encadrement significatif *durant la période de référence* (voir section 3.1). Selon les critères utilisés, ils ne peuvent donc malheureusement pas être retenus.

Par contre, il est vrai de dire que les chercheurs *proches de l'HDR* sont privilégiés, et les jeunes chercheurs qui viennent d'être recrutés ne sont (en général !) pas dans cette situation. Voir ci-dessous.

Question *Mon dossier n'a pas été retenu. Faut-il déposer un recours ?*

Réponse Si vous estimez que des éléments *objectifs* n'ont pas été pris en compte, cela ne fait aucun doute. Le texte de référence est l'article 4 du décret du 12 janvier 1990⁵. Il faut adresser votre recours en double exemplaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, à Madame la Directrice de la Recherche avant la fin du mois de décembre de l'année en cours (décembre 2003 pour la campagne 2003). Le format du recours est libre. Le taux de satisfaction est évidemment soumis aux contraintes financières du Ministère : autant dire qu'il faut avoir de bons arguments et le soutien *inconditionnel* de vos responsables de recherche et d'enseignement ! Une lettre de recommandation détaillée et personnelle de votre directeur de laboratoire est alors indispensable.

Question *Mon dossier n'a toujours pas été retenu. Puis-je recandidater l'année prochaine ?*

Réponse Oui, bien sûr, pour plusieurs raisons.

1. Il y a pas d'effet mémoire dans ce genre de commission à cause du nombre de dossiers à traiter et du caractère aléatoire de l'attribution des zones géographiques aux experts. Vous repartez donc à zéro, sans a priori.
2. Votre dossier s'est sûrement amélioré.
3. Vous vous y êtes sûrement pris plus tôt, et vous avez fait corriger votre dossier par un de vos collègues titulaire de la PEDR.
4. Vous avez pris le temps de discuter avec votre directeur de laboratoire pour qu'il recommande plus vigoureusement votre dossier.

⁴<http://www.specif.org/MEN/PEDR.html>

⁵<http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/PFHOQ.htm>

5. Le nombre de primes attribuées est au premier ordre proportionnel aux nombres de dossiers déposés. Avec un taux de satisfaction de 50%, 2 dossiers en plus = 1 prime en plus ! Vous augmentez donc ainsi globalement les chances de votre communauté.

Question *Quel est le rapport avec l'HDR ?*

Réponse Pour un MC, le fait d'être proche de l'HDR, soit juste avant, soit juste après, est un paramètre favorable significatif dans l'évaluation. À qualité de dossier égale, un tel dossier sera favorisé. Pensez donc à bien mettre en valeur ce point.

Question *Les petits sites sont défavorisés...*

Réponse Ce n'est pas vrai au niveau de l'expertise, à cause de l'attribution des experts sur des critères géographiques plutôt que thématiques. En effet, un expert aura, par nature, des critères différents vis-à-vis d'un site comprenant beaucoup de candidats que d'un site n'envoyant que quelques candidats.

De plus, l'expert sait bien que dans les sites où la pression d'enseignement est très forte, le fait d'obtenir la prime permet de revenir à une charge d'enseignement raisonnable et donc de consacrer plus de temps à la recherche.

De manière générale, tous les dossiers où il est clair que la PEDR peut permettre à un jeune collègue de faire un pas décisif en direction de l'HDR sont particulièrement mis en valeur.

Question *Les EC en délégation conservent-ils la PEDR ?*

Réponse Voici ce que dit le texte du décret ⁶.

Les enseignants-chercheurs qui bénéficient d'une délégation instituée par les articles 11 à 14-1 du décret du 6 juin 1984 susvisé⁷ peuvent conserver le bénéfice de la prime d'encadrement doctoral et de recherche dans les conditions fixées par l'arrêté prévu à l'article 2 du même décret.

Attention, ceci ne s'applique pas aux *détachements* !

Question *Et comment cela se passe-t-il dans les autres disciplines ?*

Réponse Pour les mathématiques, la SMF a fait un travail régulier d'analyse et de suivi depuis 1999. Voir le site de Specif⁸. La transcription de l'entrevue avec Jean-Marc Deshouillers est particulièrement intéressante.

⁶<http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/PFHQQ.htm>

⁷<http://garp.univ-bpclermont.fr/guilde/Textes/Statuec/D84-431-C.html>

⁸<http://www.specif.org/MEN/PEDR.html>

B Annexe : une proposition de plan type

B.1 Présentation générale

Rappelez en quelques lignes votre carrière avant la période de référence, votre domaine scientifique, votre environnement de recherche, etc.

Soulignez tous les aspects de *mobilité* thématique et/ou géographique *pendant la période de référence* : ils seront particulièrement appréciés par l'expert.

Vous pouvez lister ici quelques *points forts*, disons 2 ou 3, de votre activité de recherche *durant la période de référence* que vous souhaitez souligner auprès de l'expert. Ils souligneront l'originalité de votre dossier et votre capacité d'initiative.

B.2 Encadrement doctoral

Ce point fait un peu double emploi avec la feuille spécifique. Vous pouvez rappeler la liste de vos encadrements (DEA et thèses) durant la période. Vous pouvez préciser dans chaque cas à quel thème de votre activité ils se rattachent et avec dans quel contexte ces encadrements ont eu lieu : nature du financement, qualité des co-encadrants éventuels, devenir du thésard, cadre de coopération nationale ou internationale, etc.

Il peut être ici utile d'apporter des informations complémentaires, notamment en terme de *mobilité* : origine des étudiants, etc. De manière générale, tout indice de mobilité, d'attractivité et de rayonnement de votre part sera fortement apprécié par l'expert.

B.3 Publications

Ce point ne fait pas contre pas double emploi avec la feuille spécifique, car vous n'êtes ici pas limité en nombre. Vous êtes donc invités à lister (sous une forme compacte !) l'ensemble de vos publications sur la période de référence.

Pensez à expliciter les acronymes de conférence, et à mentionner leur origine (IEEE, ACM, etc.) : vous ne pouvez pas supposer que l'expert connaît votre domaine.

Attention ! seules les publications explicitement datées dans la période de référence seront considérées : inutile de lister les autres (même les publications *acceptées* mais non publiées).

Il est recommandé de classer les publications par type, par exemple selon le plan ci-dessous.

Revues d'audience internationales. Ne sont pris en compte que les articles *publiés* sur la période de référence. Précisez les articles invités. Précisez éventuellement le taux de sélection, ou tout autre indice objectif montrant la qualité de votre contribution.

Conférences internationales avec actes. Idem. Ne sont prises en compte que les contributions *publiées* sur la période de référence. Précisez les conférences invitées. Indiquez tout indice permettant de mettre en valeur vos contributions : taux de sélection, sélection comme *Best Papers* ou *Selected Papers*, etc.

Ouvrage et chapitres d'ouvrages. Idem. C'est la date de parution qui fait foi. Vu la diversité de cette rubrique, expliquez en quelques mots de quoi il s'agit : les traditions sont très différentes suivant les domaines de l'informatique, et il est important de donner à l'expert des éléments objectifs d'évaluation de la qualité de votre travail.

Brevets et licences. Ce point est très large, et il est donc d'autant plus crucial que vous fournissiez à l'expert des éléments objectif d'évaluation. En particulier, il est important de pouvoir mesurer la taille (nombre de lignes, etc.) et le degré de diffusion des logiciels (conditions de distribution, nombre de téléchargements, origine des connexions, nombre d'utilisateurs externes et/ou étrangers, etc.)

Actes de congrès nationaux. Précisez bien de quel type de congrès il s'agit, et comment sont sélectionnées les soumissions.

B.4 Animation scientifique

Il s'agit ici de présenter à l'expert la qualité de votre contribution à la vie de votre communauté scientifique. Rappelez-vous que l'expert n'est probablement pas familier de votre domaine, et que les différents domaines sont organisés de manière significativement différentes. Rappelez-vous aussi que l'expert a par contre une vue d'ensemble de votre site : il est donc important que les informations fournies par les différents candidats d'un même site soient cohérentes, voire même coordonnées entre les différents dossiers.

Soyez très précis sur votre rôle dans l'animation, en particulier dans les responsabilités de groupes de travail : précisez le nombre de personnes concernées, le rythme de réunion, la structure administrative, etc. Bref, donnez à l'expert le moyen d'apprécier votre contribution de la manière la plus ajustée possible.

Si l'animation scientifique est le point fort de votre dossier, il serait naturel que la recommandation de votre directeur de laboratoire le souligne explicitement : pensez à le lui suggérer !

Voici quelques types d'activités d'animation scientifique pouvant être mentionnés. Cette liste n'est bien sûr pas limitative !

Direction de laboratoire contractualisé, de GDR, etc.

Direction de DEA, d'école doctorale, etc.

Direction d'équipe de recherche ou de projet au sein d'un laboratoire : bien préciser la taille de l'équipe, sa nature administrative, sa pérennité, etc.

Organisation de manifestations scientifiques : bien préciser leur cadre d'organisation, le nombre de personnes concernées, la fréquence, votre rôle, etc.

B.5 Activités contractuelles

Il s'agit de présenter à l'expert vos activités en termes de *mise en place* ou de *gestion scientifique* de contrat. Les résultats de *recherche* dans le cadre de contrat ont été présentés dans la présentation générale du début et dans la liste des publications. Les dossiers sont souvent très imprécis sur le rôle concret joué par les candidats. Il s'agit ici du rôle dans le montage du projet, dans le processus de soumission et de négociation, dans sa gestion scientifique

et humaine et dans la présentation ou la valorisation des résultats (rédaction de livrables, présentation aux évaluateurs, etc.).

De manière générale, ce point est considéré comme significatif seulement si vous avez été *porteur* du contrat, ou dans le petit cercle de la gestion effective de l'activité. En particulier, le fait d'avoir fait votre recherche dans le cadre d'un contrat ou d'avoir simplement reçu des financements d'un contrat n'est pas considéré comme pertinent ici.

Il peut être utile de préciser le volume d'activité dont vous avez été responsable : en euros, en personnes par mois, etc. Notez qu'ici aussi seuls la partie du contrat comprise dans la période de référence est prise en compte : précisez bien les dates que vous considérez.

Il est suggéré de diviser vos activités contractuelles selon le schéma suivant.

Financements industriels : contrats directs avec l'industrie, encadrement de boursiers Cifre, etc.

Contrats publics, européens : contrats de type RNxx, ACI du Ministère, Actions spécifiques CNRS, ARC INRIA, etc. ; contrats européens de type IP, NoE, SSA, etc.

B.6 Rayonnement

Il s'agit ici de présenter à l'expert quelques indices de votre "rayonnement" personnel par rapport à votre communauté. Rappelez-vous que l'expert n'est probablement pas lui-même membre de cette communauté, même s'il est tout à fait bienveillant : c'est donc à vous de lui expliquer l'impact des faits que vous allez mentionner. Voici quelques exemples pour vous guider.

Prix et distinctions scientifiques. Lesquels ? Signification concrète ? Procédure de candidature et de sélection ? Taux de sélectivité ?

Comités de rédaction ou de programmes internationaux. Pensez à expliciter les sigles, à bien préciser votre rôle personnel, etc.

Invitations de longue durée dans un établissement d'enseignement ou de recherche étranger. Cadre de l'invitation ? Engagement financier de l'organisme d'accueil ?

Comités et instances d'évaluation. Expliquez la mission de ces comités, le nombre de réunions, votre rôle concret, etc.

C'est dans cette partie que vous pouvez en particulier mettre en valeur vos mandats électifs au service de la communauté des enseignants-chercheurs : conseils universitaires (CS, CEVU, CA, etc.), membres du CNU, du Comité national, etc.

B.7 Mobilité thématique et/ou géographique

Vous pouvez conclure votre dossier en soulignant les aspects de mobilité sur la période de référence. Il peut s'agir d'un changement de statut (par exemple, nomination comme MC), d'une mutation géographique, d'un séjour long (au moins 6 mois) en détachement/délégation dans un autre organisme (CNRS, INRIA, organisme étranger), d'une mise à disposition de nature particulière, etc. Pensez à bien expliquer de quoi il s'agit, et en quoi cette mobilité a été fructueuse en terme d'encadrement doctoral et de recherche !